

Réfugié, migrant, le poids des mots

Hugo Ducharme

DANS **REVUE LUMEN VITAE** 2019/2 (VOLUME LXXIV), PAGES 127 À 134

ÉDITIONS **UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**

ISSN 0024-7324

ISBN 9782873246037

DOI 10.2143/LV.00.0.0000000

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-lumen-vitae-2019-2-page-127.htm>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Université catholique de Louvain.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Réfugié, migrant, le poids des mots

Par Hugo DUCHARME¹

Depuis que l'être humain a développé le langage, il a inventé une multitude de termes pour parler de sa réalité. Chaque langue est empreinte de l'expérience des personnes qui la parlent. Ainsi, celle des Inuits comporte beaucoup plus de mots pour décrire la réalité derrière le concept de neige. De fait, la langue est influencée par la culture des sociétés qui la construisent. Les mots ont donc un impact sur notre façon de percevoir les choses, percevoir la réalité.

Et la question des réfugiés et des migrants comporte un champ lexical que nous comprenons ou croyons comprendre et qui comporte nombre de nuances. Il est donc important de faire le tour de ces termes, d'en comprendre le sens et de voir comment ils peuvent avoir un impact sur notre perception. C'est ce que tentera de faire ce texte. Dans un premier temps, nous aborderons les diverses définitions essentielles. Ensuite, nous verrons comment ces termes camouflent une réalité beaucoup plus vaste. Et finalement, nous aborderons les aspects du populisme.

1 Hugo DUCHARME, ancien étudiant de l'Institut de pastorale des Dominicains, est responsable de la logistique au Service jésuite des réfugiés du Canada depuis maintenant plus de deux ans. Il œuvre au sein du service de parrainage des réfugiés dont la mission est de permettre la réinstallation de personnes protégées au Québec. – Adresse : SJR JRS Canada, 25 rue Jarry Ouest, Montréal, Qc., H2P 1S6, Canada ; courriel : hducharme@jesuites.org.

Une terminologie qui manque d'univocité

Le *Petit Larousse* définit l'univocité comme étant le « caractère de ce qui est univoque² », ce qui, ma foi, nous avance peu. Mais la définition de l'adjectif univoque est plus éclairante : « Qui conserve le même sens dans des emplois très différents³. » Cette univocité, les sciences tentent de l'atteindre au moins minimalement dans leurs champs de compétences propres.

Cependant, dans le domaine de la migration, force est de constater que cette univocité est loin d'être acquise, particulièrement dans la sphère des médias, tant traditionnels que sociaux. Les termes deviennent interchangeable, et on a vu naître des barbarismes comme l'expression « réfugié économique ». Cette situation est suffisamment préoccupante pour que le Conseil de l'Europe le souligne dans un rapport de 2017 traitant de la couverture médiatique de la crise des réfugiés : « Nous combinerons les deux concepts [migrants et réfugiés] car ils ont été largement employés et de façon interchangeable par les médias et les décideurs pour désigner l'arrivée récente de près d'un million de personnes en Europe. Nous sommes conscients que le mélange des deux termes ("migrants" et "réfugiés") a des conséquences graves, voire dangereuses pour la qualité de la couverture médiatique⁴. »

En regard de cette problématique, l'UNESCO souligne un réel manque de formation : « Alors que de nombreux médias abordent la question des réfugiés d'un point de vue humanitaire et rapportent l'histoire de ces hommes, femmes et enfants qui fuient leur pays, peu de journalistes sont formés pour couvrir ce sujet, ce qui n'est pas sans conséquence⁵. » Parmi les conséquences évoquées, l'organisation pointe justement le problème de la terminologie : « Dans ce contexte, les reporters non formés ont du mal à faire la différence entre les termes "migrants", "chercheurs d'asile" et "réfugiés". Or les "mots ont leur impor-

2 *Petit Larousse illustré 2001*, Larousse, Paris, 2000, p. 1047.

3 *Idem*.

4 Myria GEORGIU et Rafal ZABOROWSKI, *Couverture médiatique de la « crise des réfugiés » : perspective européenne*, Conseil de l'Europe, 2017, p. 4.

5 *Migrants et réfugiés : les médias font-ils bien leur travail ?*, UNESCO, repéré le 14 janvier 2019 à <https://fr.unesco.org/news/migrations-refugies-medias-font-ils-bien-leur-travail>.

tance”, comme le fait observer Melissa Fleming, porte-parole du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés⁶. »

Définitions essentielles⁷

Ce manque d'univocité rend d'autant plus pertinent de prendre le temps de bien définir chacun des termes. Même si certains ont un sens reconnu à l'international (comme « demandeur d'asile » ou « réfugié »), il reste cependant qu'une partie de ces mots réfèrent à une réalité nationale et que des nuances peuvent exister selon les pays. Pour le présent article, nous nous limiterons au contexte canadien.

À la base, *réfugié* désigne une personne qui a dû fuir la persécution. Par métonymie, ce terme est parfois utilisé pour désigner un *réfugié au sens de la Convention*. Pourtant les réfugiés « au sens de la Convention » ont un caractère particulier, car leur situation correspond à la définition que l'on retrouve dans la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. Pour correspondre à cette définition, la personne doit se trouver hors de son pays d'origine et craindre avec raison des persécutions du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

Lorsque cette personne est reconnue par le Canada comme réfugiée au sens de la Convention ou devant être protégée, car elle vit, au sens de la loi, une situation semblable (par exemple être menacée de torture), elle sera alors désignée comme une *personne protégée*.

Lorsqu'un État reconnaît le statut de réfugié à une personne vivant dans un pays tiers, elle sera transférée dans ce pays. On parlera alors de *réfugiés réinstallés*⁸. Fait important, un réfugié réinstallé n'est pas un demandeur d'asile, car son statut est reconnu avant son transfert.

Avant d'être reconnu comme un réfugié, il sera considéré comme un *demandeur d'asile*. C'est-à-dire, un individu qui sollicite la protection internationale. Lorsqu'un pays applique un processus d'examen individualisé, la personne conservera ce statut tant que la décision définitive d'un pays d'accueil potentiel n'aura pas été rendue. Un demandeur d'asile ne sera pas nécessairement reconnu comme réfugié ou comme personne protégée.

6 *Idem*.

7 Pour cette section, je me baserai sur le « Glossaire » tiré du *Rapport global 2005 de l'UNHCR*, Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2006, p. 441-447 pour les définitions de demandeur d'asile, déplacé interne, apatride et sur *À propos des réfugiés et des immigrants. Un glossaire terminologique*, Conseil canadien pour les Réfugiés, Montréal, 2010, p. 2 pour les autres définitions.

8 La réinstallation est le but visé des programmes de parrainages tant publics que privés instaurés par le gouvernement du Canada.

Cette définition de *réfugiés* exclut de facto les *déplacés internes* ou les *personnes déplacées à l'intérieur de leur pays* qui sont pourtant souvent dans des situations précaires. On parle ici des personnes qui ont été obligées ou contraintes de quitter leur foyer pour diverses raisons, mais qui n'ont pas franchi la frontière de leur pays.

Contrairement à un réfugié, un immigrant est une personne qui choisit de s'établir dans un autre pays, d'y déménager.

L'*apatride* est un individu qu'aucun pays ou État ne considère comme son ressortissant ou dont la nationalité n'est pas déterminée. À ne pas confondre avec *sans-papiers* qui désigne les personnes qui n'ont pas la permission de rester dans un pays ou dont le visa est échu.

Le *résident temporaire* se voit octroyer une permission temporaire (un visa) pour travailler, étudier ou visiter un pays par exemple. Lorsque cette permission est permanente, on parlera de *résident permanent*⁹.

Finalement, le dernier terme, *migrant*, est un fourre-tout. Il réfère à une personne qui se trouve hors de son pays. Il englobe parfois même ceux qui ont obtenu la citoyenneté. Mais usuellement, il désigne les individus en déplacement, ou ceux qui ont un statut temporaire ou aucun statut dans le pays où ils vivent.

Un langage qui camoufle la situation géopolitique

En juin 2018, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés chiffrait le nombre de déplacés internes à 40 millions, celui des réfugiés à 25,4 millions et celui des demandeurs d'asile à 3,1 millions¹⁰. Il serait certes réducteur de limiter à une explication linguistique le gommage de la situation géopolitique qui a entraîné ce flot de déplacement sans précédent. Il reste néanmoins que la terminologie utilisée pour désigner cette réalité y contribue en partie. Pour reprendre les mots de la porte-parole du Haut-commissariat citée plus tôt : les « mots ont leur importance ».

Alors que dire du terme « migrant » que l'on voit de plus en plus dans les médias ? Ce terme à géométrie variable englobe tellement de réalités qu'il semble ne plus vouloir dire grand-chose. Ainsi, sa définition même est changeante selon les auteurs qui ne prennent pas nécessairement le temps de le définir. Dans son glossaire, le *Conseil canadien des réfugiés* prend tout de même la peine de faire une nuance intéressante : « On l'applique le plus souvent à ceux qui se trouvent au bas de

9 Cette expression remplace, au Canada du moins, *immigrant reçu*.

10 Statistiques du Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés repéré sur <https://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html> (consulté le 28 janvier 2019).

l'échelle sur le plan économique. Par exemple, c'est rare que l'on entende parler d'un homme d'affaires migrant¹¹. » Il pourrait être facile de porter un jugement moral sur ces personnes dont on ne connaît que rarement le vécu et les motivations. Ce flou véhiculé par le terme est d'autant plus problématique qu'il est utilisé de façon interchangeable avec celui de *réfugié* dont la définition est pourtant bien établie.

Un second constat intéressant est celui de la provenance de ce champ lexical. Comme vous avez pu le constater, les concepts employés proviennent quasi exclusivement de la sphère légale. À l'exception des mots *migrant* et *immigrant*, l'ensemble des termes réfèrent en fait au statut juridique dans le pays où il se trouve, à son absence de statut ou au stade de son processus. Ils sont clairement définis par le droit international ou par le droit national. De fait, ils n'évoquent guère le vécu de la personne, la situation propre à son pays d'origine ou à sa réalité. Ainsi, le langage juridique que nous utilisons pourrait lui-même contribuer à l'effacement de la situation géopolitique du discours. Mais contrairement au mot « migrant » qui aurait plus tendance à noyer le débat, j'ose croire qu'on tendrait ici à un enfermement du débat au niveau légal.

Le rapport du *Conseil de l'Europe*, sans faire de liens avec la terminologie, souligne cependant clairement comment les médias traitent du sort des réfugiés et des migrants : « Peu de relations ont été établies entre les récits sur de nouvelles arrivées et l'information sur la guerre ou entre les récits de détresse des réfugiés et les informations internationales en provenance de leur pays d'origine. En outre, les médias n'ont donné que des informations rares et parcellaires sur le parcours individuel de migrants et de réfugiés, leur vie et leur culture¹². »

On pourrait donc conclure à une dépolitisation première du discours sur les migrants. Mais au-delà de la terminologie, c'est parfois plus la manière dont on aborde la question qui peut poser problème.

Judiciarisation du migrant, dérive sécuritaire et polarisation du débat public

Une autre série d'écueils linguistiques provient du discours public ou médiatique développé sur cette question. Ainsi, l'utilisation de certains termes péjoratifs comme *illégaux*, ou la création de barbarismes comme *réfugiés économiques* vient rendre le mélange des plus explosifs. Et après une dépolitisation première, on pourrait y voir une « repolitisation » centrée sur des enjeux purement nationaux.

11 Conseil canadien pour les réfugiés, *op. cit.*, p. 2.

12 Myria GEORGIU et Rafal ZABOROWSKI, *op. cit.*, p. 3.

Un des points qui revient le plus souvent dans les médias, dans la bouche des commentateurs et même de nos politiciens, c'est la question de la légalité du migrant, ou plus exactement de sa supposée illégalité. L'arrivée, souvent qualifiée de « massive », d'Haïtiens demandant l'asile au Canada durant l'été 2017 a exacerbé ce débat. Nous avons vu les réseaux sociaux s'enflammer, comparant le fait de passer la frontière de façon irrégulière à des vols, parfois même des meurtres. Notre discours face aux immigrants et aux réfugiés se judiciaire et tend même à criminaliser les individus.

On voit poindre une division manichéenne du bon et du mauvais réfugié. Cette division, Dina Matar semble la percevoir dans l'utilisation même du mot « réfugié » : « Par ailleurs, le terme “réfugié” [...] a été étiqueté dans une catégorie figée et rigide, dans laquelle les réfugiés sont définis comme ceux qui sont “dignes” ou “indignes”, ou comme ceux “qui bénéficient” d'une protection ou “qui n'en bénéficient pas” ; autrement dit, comme ceux qui méritent notre compassion et sympathie ou comme ceux qui devraient nous faire peur, en ignorant la diversité de leurs expériences, de leurs voyages, et les contextes historiques qui les ont poussés à abandonner leurs foyers¹³. » Ce qui en ressort est un positionnement moral non pas basé sur la réalité de l'individu, mais sur la perception erronée que l'on a de lui.

Au Canada, la judiciarisation des demandeurs d'asile n'est pas que dans le discours, elle est aussi très réelle, très concrète. « [...] au Canada, comme dans bien d'autres pays, les demandeurs d'asile sont sujets à la détention administrative : 5 à 10 % d'entre eux sont détenus (Edwards, 2011 ; Nakache, 2011 ; Cleveland *et al.*, 2012). Alors que la détention est souvent présentée comme un moyen pour dissuader les “faux” demandeurs d'asile, l'agent d'immigration n'a pas le droit de s'enquérir du bien-fondé de la demande et encore moins d'en tenir compte pour déterminer si la détention est justifiée. Plus de 94 % des demandeurs d'asile détenus le sont parce qu'un agent d'immigration n'est pas convaincu de leur identité ou qu'il croit qu'ils pourraient ne pas se présenter à une procédure d'immigration. Même si moins de 6 % des demandeurs d'asile détenus sont soupçonnés de criminalité ou de risque pour la sécurité, tous sont emprisonnés dans des établissements de type carcéral (Nakache, 2011)¹⁴. »

13 Dina MATER, « La couverture médiatique de la crise migratoire en Europe : un discours confus et polarisé » dans *Annuaire IEMed. de la Méditerranée 2017*, Institut européen de la Méditerranée, Barcelona, 2017, p. 324.

14 Janet CLEVELAND, Véronique DIONNE-BOIVIN et Cécile ROUSSEAU, « L'expérience des demandeurs d'asile détenus au Canada », *Criminologie*, Vol. 46, n° 1, été 2013, Presse de l'Université de Montréal, Montréal, p. 108-109.

De plus, les attentats, comme celui de Paris ou celui du Parlement à Ottawa ont apporté une méfiance face aux immigrants. Dans un article cherchant à soulever les divers mythes associés aux réfugiés et aux migrants, l'UNESCO souligne que la « majorité des grandes attaques terroristes perpétrées ces dernières années l'ont été par des citoyens nés dans le pays concerné. Comme le dit le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés António Guterres¹⁵, "ce n'est pas l'exode de réfugiés qui engendre le terrorisme, c'est le terrorisme, la tyrannie et la guerre qui engendrent les réfugiés". Créer des divisions entre les gens et promouvoir la haine entre les groupes fait partie de la stratégie du terrorisme¹⁶. » Pourtant cet amalgame sert à justifier notamment des mesures de protection du territoire et des diminutions de cibles d'immigration.

Les nombreux mythes à propos de la réalité de réfugié sont d'autant plus problématiques qu'ils sont intégrés comme allant de soi. « Pourtant, ce qui est troublant, c'est que ces clichés et divisions ont été naturalisés et normalisés, considérés comme acquis, et qu'ils sont devenus des explications acceptables de la crise et de ceux qui la souffrent¹⁷. »

Ce que nous constatons, dans les discours, c'est une polarisation, un clivage, entre le « nous » et le « eux » : « Par contre, ce qui est inquiétant, c'est que la couverture médiatique de grande diffusion des réfugiés ou des migrants en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord tend à perpétuer la reproduction de stéréotypes et de préjugés qui contribuent à la construction des réfugiés comme un "autre", collectif et différent de "nous", comme un problème humanitaire ou de sécurité, tendant de cette manière à faire taire, à déshumaniser et à marginaliser les personnes représentées et concernées¹⁸. » Ce type de représentation fait les choux gras des groupes d'extrême droite et des politiciens populistes, la nourriture pour leur discours haineux.

La façon dont on traite des récits de migration tend à recentrer vers des enjeux plus internes aux États : « Un examen rapide de la couverture de la crise des réfugiés par les médias de grande diffusion suffit à constater que le récit migratoire s'articule souvent autour d'un récit de pertes humaines [...] ou qu'il fait état de déplacements massifs de populations susceptibles de perturber les conditions de vie, la sécurité et le

15 Au moment où l'UNESCO écrit l'article, António Guterres occupait le poste de haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés du 15 juin 2005 au 31 décembre 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il est secrétaire général des Nations Unies.

16 Revoir les mythes médiatiques à propos des réfugiés et des migrants, UNESCO, repéré sur <https://fr.unesco.org/news/revoir-mythes-mediatiques-propos-refugies-migrants-0> (consulté le 14 janvier 2019).

17 Dina MATAR, *op. cit.*, p. 327.

18 *Ibid.*, p. 324.

bien-être des communautés d'accueil¹⁹. » Mais on a rarement le contreballant, c'est-à-dire l'apport du réfugié.

Conclusion

Il est vrai que le tableau ici dépeint est pessimiste. Le manque de formation des journalistes a créé de la confusion autour de la terminologie qui n'est plus univoque. D'où une certaine importance de bien définir les termes. Cependant, notre vocabulaire comporte ses propres limites, car il masque une réalité géopolitique. Le mot-valise « migrant » a tendance à noyer le débat, tandis que les autres concepts ont tendance à l'enfermer dans la sphère légale. Quant au discours médiatique et public, il nous amène à une repolitisation de la problématique autour d'enjeux nationaux et à accentuer le clivage imaginaire entre « nous » et « eux ». Nous devons prendre acte de l'ensemble de la problématique. Ceci devrait nous permettre aussi de réfléchir les choses autrement et d'ouvrir notre propre discours à ces réalités qu'il semble de prime abord oblitérer. Une voie possible à explorer serait peut-être de redonner la parole à ces réfugiés, ces hommes et ces femmes, afin de connaître leur vécu, leur histoire, leur culture et voir ce qu'ils nous apportent, au lieu de parler d'eux, de parler pour eux, en grands spécialistes.

REFUGEE, MIGRANT – THE SIGNIFICANCE OF THE WORDS

The lexical field relating to migrants and refugees needs to be clearly defined in order to know what we are talking about. This article therefore reviews the main terms used in relation to this issue, such as *migrants*, *immigrants*, *refugees*, *asylum-seekers*, etc. The article first points out the confusion around these terms, due largely to the lack of training on the part of the people using them. It then emphasises the way our language elides the geopolitical reality, either by drowning the debate in words with vague contours ('migrant') or by confining it to the legal sphere with a nomenclature drawn principally from law. To conclude, the article gives an overview of the way the problem is addressed in the media and public discourse.

19 *Idem*.